



Règlement intérieur – 2021/2022

Garderie périscolaire « Les Bambins »

Graimbouville – Saint Gilles de la Neuville

Article 1 – Inscription

L'accueil est ouvert exclusivement aux enfants scolarisés au sein du RPI Saint Gilles de la Neuville – Graimbouville, dans la limite des places disponibles.

Les documents d'inscriptions sont disponibles dans les mairies de Graimbouville et Saint Gilles de la Neuville (ou sur leur site internet) ou auprès de la garderie. Le dossier d'inscription se compose :

- Une fiche de renseignements avec **photo obligatoire**
- Une fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance scolaire responsabilité civile
- L'acceptation du règlement intérieur
- Une cotisation réglée et un solde de case positif

Chaque mois, les parents devront transmettre leurs besoins de garde pour le mois suivant en remplissant la fiche d'inscription mensuelle. Tout changement devra être signalé aux enseignants **et** au personnel de la garderie.

Article 2 – Horaires d'accueil

L'accueil sera ouvert en période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h15.

Les heures d'arrivées et de départ seront enregistrées par le responsable de l'accueil

Article 3 – Lieu d'accueil

Les enfants seront accueillis dans la salle d'évolution de l'école Henri BOULLEN de Graimbouville. Si le temps le permet les enfants seront autorisés à jouer sur la pelouse derrière la salle des fêtes de Graimbouville avec le personnel de garderie.

Article 4 – Modalités d'accueil

Le matin, les enfants doivent être accompagnés de leurs parents ou d'une personne responsable jusqu'à la garderie. Ils sont ensuite conduits par le personnel de la garderie dans leur classe de Graimbouville ou à l'arrêt du car de ramassage pour l'école de Saint Gilles de la Neuville, jusqu'à la montée dans le car.

Le soir, les enfants scolarisés à Graimbouville sont pris en charge par le personnel de la garderie à la sortie de classe, les enfants scolarisés à Saint Gilles de la Neuville sont pris en charge par le personnel de la garderie à la descente du car de ramassage.

Les personnes autres que les parents ou tuteurs, désirant venir chercher les enfants et ne figurant pas sur la fiche de renseignements devront fournir une autorisation parentale écrite.

Les gouters devront être fournis par les parents.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs sont fixés par l'association à l'occasion de l'assemblée générale :

- Adhésion annuelle à l'association par famille : 20 €
- La demi-heure de garde : 1.20 €

La tarification des services est effectuée par périodes indivisibles de 30 minutes (sauf de 18h à 18h15).

Toute demi-heure commencée sera due. L'irrespect des horaires de fermeture de la garderie sera facturé 3,30 € par demi-heure.

Les règlements seront effectués par chèque à l'ordre de « Les Bambins ».

L'achat des « demi-heures de garde » sera effectué auprès de l'employé de la garderie.

Article 6 – Absence du personnel

En cas de maladie ou de grève, si aucun remplaçant n'a pu être recruté, les enfants ne seront pas accueillis.

Article 7 – Conduite

Il est recommandé aux enfants de respecter le personnel de la garderie, ainsi que les locaux et le matériel mis à leur disposition, toute dégradation ou comportement contraire aux règles entraînera une exclusion définitive.

Article 8 - Droit à l'image

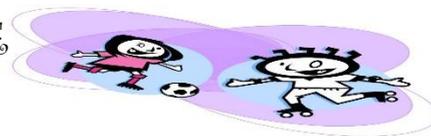
Concernant le droit à l'image, la famille doit par lettre écrite faire part de son refus à utiliser l'image de son ou ses enfants à l'association.

Ce présent règlement est révisable à tout moment par les membres du bureau de l'association.

✉ : « lesbambins76430@gmail.com »

GARDERIE PERISCOLAIRE

« LES BAMBINS »



REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) Mr ou Mme :

Avoir pris connaissance du *présent règlement* et souhaite que mon ou mes enfants

.....

Soient inscrits à la garderie pour l'année :

Le :

Lu et approuvé + signature

Empty rectangular box for signature.